

ASSOCIATION VOIX DE L'ENFANT RURAL « AVER »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

GLOBAL FINANCE HOUSE



Juillet 2025

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE**

SARL au capital de 100 000 Dinars –Adresse : Immeuble Omar –Montplaisir 1002 Tunis,
TEL.: (216) 71 901 497 FAX : (216) 71 901 792 e-mail : contact@gfh.com.tn

SOMMAIRE

I- Rapport général

II- Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2024

- Etat de la Situation Financière
 - Etat des produits et des charges
 - Etat des flux de trésorerie
 - Notes aux états financiers
1. Présentation de l'association
 2. Principes et méthodes comptables
 3. Notes relatives à la situation financière
 4. Notes relatives à l'état des produits et des charges
 5. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie



**Messieurs & Mesdames les membres du
comité directeur de l'association « VOIX
DE L'ENFANT RURAL »**

Global Finance House

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Montplaisir – Tunis

Téléphone : 71 90 14 97

Fax : 71 90 17 92

Email : contact@gfh.com.tn

RAPPORT GENERAL

I. Rapport sur les états financiers :

Faisant suite à la mission d'audit que vous avez bien voulu nous confier, nous vous soumettons notre rapport d'audit portant sur les états financiers de l'association « AVER » pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 et faisant ressortir un total actifs de 332 860 Dinars et un résultat net de l'exercice totalisant (69 592) Dinars et ce conformément avec les pièces, les documents et les renseignements qui nous ont été communiqués par la direction de l'association .

II. Opinion :

- 1- A notre avis, les états financiers de l'association « **AVER** », sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 Décembre 2024, ainsi que des résultats de ses

opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause notre opinion, nous estimons utile d'attirer l'attention sur les faits suivants :

- En application des dispositions de l'article 39 du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations, l'association « **AVER** » est passée à partir du 1er janvier 2024 d'une comptabilité de trésorerie (recettes-dépenses) à une comptabilité d'engagements tenue conformément au système comptable des entreprises, tels que prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et la norme comptable NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les états financiers de l'année 2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité et nos diligences n'ont pas couvert l'audit des soldes d'ouverture.

- Les immobilisations corporelles qui figurent au bilan, dont la valeur brute s'élève à 15 205 dinars au 31/12/2024, n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique, au moins une fois par exercice, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises,
- L'association « **AVER** » n' pas procédé au dépôt de ses états financiers annuels au niveau du registre national des entreprises, ce dépôt est obligatoire conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi n°2018-52 du 29 octobre 2018 relative au registre national des entreprises (RNE).

A) FONDAMENT DE L'OPINION

2- Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

B) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

3- La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité

ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

C) RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

- 4- Les états financiers ont été arrêtés par la direction de l'association. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.
- 5- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents

d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

D) RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

- 6- Dans le cadre de notre mission d'audit, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

E) EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

- 7- Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessous.

Walid CHTARA
Tunis, le 03 Juillet 2025

ASSOCIATION VOIX DE L'ENFANT RURAL « AVER »

**ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

Association AVER
Matricule fiscal 1213774G/P/N/000
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
Arrêté au 31/12/2024
(exprimé en Dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
AC1- Liquidités et équivalents de liquidités	AC1	314 954	379 921
AC2- Placements et actifs financiers	AC2	-	-
AC3- Autres actifs courants	AC3	7 800	-
AC4- Créances et comptes rattachés	AC4	-	-
Moins : Provisions créances et comptes Rattachés	AC4	-	-
S/Total		-	-
AC5- Stock de fournitures et autres approvisionnements	AC5	-	-
Moins : Provisions stocks	AC5	-	-
S/Total		-	-
AC6- Autres Actifs non courants	AC6	-	-
AC7- Immobilisations financières	AC7	-	-
Moins : Provisions Imm financières	AC7	-	-
S/Total		-	-
AC8- Immobilisations corporelles	AC8	15 205	-
Moins : amortissements Imm corporelles	AC8	-14 961	-
S/Total		244	-
AC9-Immobilisations incorporelles	AC9	14 875	-
Moins : amortissements Imm incorporelles	AC9	-5 012	-
S/Total		9 863	-
TOTAL DES ACTIFS		332 860	379 921

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NETS			
AN1- Dotations		-	-
AN2- Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN3- Subventions d'investissement		-	-
AN4- Autres actifs nets		-	-
AN5- Réserves		-	-
AN6- Excédents ou déficits reports reportés		362 413	87 063
Total des actifs nets avant excédent ou déficit de l'exercice		362 413	87 063
AN7- Excédent ou déficit de l'exercice	AN	-69 592	244 477
TOTAL DES ACTIFS NETS		292 822	331 540
Passifs			
PA1- Concours bancaires et autres passifs financiers	PA1	-	-
PA2- Autres passifs courants	PA2	13 376	-
PA3- Fournisseurs et comptes rattachés	PA3	26 662	48 381
PA4- Provisions	PA4	-	-
PA5- Apports reportés	PA5	-	-
PA6- Autres passifs non courants	PA6	-	-
PA7- Emprunts	PA7	-	-
TOTAL DES PASSIFS		40 039	48 381
TOTAL DES ACTIFS NETS ET DES PASSIFS		332 860	379 921

Association AVER

Matricule fiscal 1213774G/P/N/000

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Arrêté au 31/12/2024

(exprimé en Dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>PRODUITS</u>			
PR 1 - Cotisations des adhérents	PR1	2 050	2 050
PR 2 - Revenus des activités et manifestations	PR2	78 985	46 568
PR 3 - Subventions de fonctionnement	PR3	820 179	813 517
PR 4 - Apports non monétaires	PR4	-	-
PR 5 - Autres apports	PR5	-	-
PR 6 - Produits des placements	PR6	-	-
PR 7 - Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	PR7	-	-
PR 8 - Autres gains	PR8	-	12 360
Total des produits		901 214	874 495
<u>CHARGES</u>			
CH1- Achats consommés de fournitures et autres approvisionnements	CH1	315 751	614 544
CH2- Charges de personnel	CH2	73 925	13 287
CH3- Dotations aux amortissements et aux provisions	CH3	6 073	-
CH4- Autres charges courantes	CH4	573 057	-
CH5- Charges financières nettes	CH5	2 000	2 187
Total des charges		970 806	630 018
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		-69 592	244 477

Association AVER

Matricule fiscal 1213774G/P/N/000

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31/12/2024

(exprimé en Dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u>			
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		2 050	2 050
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		78 985	46 569
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement		820 179	-
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		-	825 877
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-	892 256	- 614 545
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	-	73 925	- 13 287
F7- Autres Décaissements des activités courantes		-	- 2 186
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</i>	<i>F1</i>	<i>- 64 967</i>	<i>244 478</i>
Variation de trésorerie	-	64 967	244 478
Trésorerie au début de l'exercice		379 921	135 443
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		314 954	379 921

VI. NOTES DETAILLEES**AC. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE****AC1. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 314 954 DT au 31/12/2024 contre un solde de 379 921 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Banques	314 544	379 921	-65 377
Caisse	410	-	410
Total	314 954	379 921	-64 967

(Exprimé en Dinar Tunisien)

AC3. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 7 800 DT au 31/12/2024 contre un solde de 0 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
TVA sur autres biens et services	-	-	-
Crédit de TVA à reporter	7 800	-	7 800
Autres prêts	-	-	-
Total	7 800	-	7 800

(Exprimé en Dinar Tunisien)

AC8. Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles s'élèvent à 244 DT au 31/12/2024 contre un solde de 0 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Matériels de transport	-	-	-
Équipement de bureau	1 083	-	1 083
Matériel Informatique	14 122	-	14 122
Sous Total	15 205	-	15 205
Amortissement Immobilisations corporelles	-14 961	-	-14 961
Total des Amortissements	-14 961	-	-14 961
Total	244	-	244

(Exprimé en Dinar Tunisien)

AC9. Immobilisations incorporelles

Les Immobilisations incorporelles s'élèvent à 9 863 DT au 31/12/2024 contre un solde de 0 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Application WEB	14 875	-	14 875
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Sous Total	14 875	-	14 875
Amortissements (-)	-5 012	-	-5 012
Total	9 863	-	9 863

(Exprimé en Dinar Tunisien)

AN. Actifs nets

Les actifs nets s'élèvent à 292 822 DT au 31/12/2024 contre un solde de 331 540 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Autres actif nets	-	-	-
Excédents ou déficits reports reportés	362 413	87 063	275 350
Excédent ou déficit de l'exercice	-69 591	244 477	-314 068
Total	292 822	331 540	-38 718

(Exprimé en Dinar Tunisien)

PA2. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 13 376 DT au 31/12/2024 contre un solde de 0 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Personnel Rémunérations dues	-	-	-
CNSS	4 314	-	4 314
Etat-Retenu à la source	8 984	-	8 984
Contribution sociale de solidarité	22	-	22
FOPROLOS	55	-	55
Total	13 376	-	13 376

(Exprimé en Dinar Tunisien)

PA3. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 26 662 DT au 31/12/2024 contre un solde de 48 381 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs d'exploitation	26 662	48 381	-21 718
Total	26 662	48 381	-21 718

(Exprimé en Dinar Tunisien)

PR. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**PR1. Cotisations des adhérents**

Les cotisations des adhérents s'élèvent à 2 050 DT au 31/12/2024 contre un solde de 2 050 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Cotisations des adhérents	2 050	2 050	-
Total	2 050	2 050	-

(Exprimé en Dinar Tunisien)

PR2. Revenus des activités et manifestations

Les revenus des activités et manifestations s'élèvent à 78 985 DT au 31/12/2024 contre un solde de 46 568 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Produits des activités annexes	65 287	46 568	18 719
Dons reçus	13 698	-	13 698
Ventes de produits	-	-	-
Total	78 985	46 568	32 417

(Exprimé en Dinar Tunisien)

PR3. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 820 179 DT au 31/12/2024 contre un solde de 813 517 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Subventions de fonctionnement	820 179	813 517	6 662
Total	820 179	813 517	6 662

(Exprimé en Dinar Tunisien)

PR8. Autres gains

Les autres gains s'élèvent à 0 DT au 31/12/2024 contre un solde de 12 360 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Gains sur éléments non récurrents	-	12 360	-12 360
Total	-	12 360	-12 360

(Exprimé en Dinar Tunisien)

CH1. Achats consommés de fournitures et autres approvisionnements

Les achats de matières s'élèvent à 315 751 DT au 31/12/2024 contre un solde de 614 544 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	161 773	614 544	-452 770
Fournitures administratives	153 531	-	153 531
Eau et électricité	447	-	447
Total	315 751	614 544	-298 793

(Exprimé en Dinar Tunisien)

CH2. Charges de personnel

Les Charges de personnel s'élèvent à 73 925 DT au 31/12/2024 contre un solde de 13 287 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Salaires et compléments de salaires	63 200	13 287	49 913
Charges sociales	10 725	-	10 725
Total	73 925	13 287	60 638

(Exprimé en Dinar Tunisien)

CH3. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 6 073 DT au 31/12/2024 contre un solde de 0 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dotation aux amortissements des Immobilisations Corporelles et incorporelles	6 073	-	6 073
Total	6 073	-	6 073

(Exprimé en Dinar Tunisien)

CH4. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 573 057 DT au 31/12/2024 contre un solde de 0 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Rémunérations Intermédiaires et Honoraires	203 553	-	203 553
Publicités et relations publiques	45 221	-	45 221
Impôts et Taxes	892	-	892
Entretiens et réparations	42 210	-	42 210
Frais Postaux et Télécommunications	2 107	-	2 107
Transport de personnes	47 613	-	47 613
Locations	25 962	-	25 962
Services bancaires et assimilés	-	-	-
Primes d'assurance	-	-	-
Déplacements, Missions et Réceptions	205 495	-	205 495
Total	573 057	-	573 057

(Exprimé en Dinar Tunisien)

CH5. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 2 000 DT au 31/12/2024 contre un solde de 2 187 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Charges d'intérêts bancaires	2 000	2 187	-187
Total	2 000	2 187	-187

(Exprimé en Dinar Tunisien)

F. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**F1. Flux de trésorerie liés aux activités courantes**

Les flux de trésorerie liés aux activités courantes s'élèvent à un solde de -64 967 DT au 31/12/2024 contre un solde de 244 478 DT au 31/12/2023 et s'analysent comme suit:

<i>Désignation</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>Variation</i>
<i>Encaissement des cotisations des adhérents</i>	2 050	2 050	-
<i>Encaissement des revenus des activités et manifestations</i>	79 895	46 569	32 416
<i>Encaissement des subventions de fonctionnement</i>	820 179	-	820 179
<i>Encaissement d'autres revenus et apports</i>	-	825 877	-825 877
<i>Décaissement des sommes versées aux fournisseurs</i>	-892 256	-614 545	-277 711
<i>Décaissement des rémunérations versées au Personnel</i>	-73 925	-13 287	-60 638
<i>Autres décaissements des activités courantes</i>	-	-2 186	2186
Total	-64 967	244 478	-309 445

(Exprimé en Dinar Tunisien)